

Métropole Aix-Marseille-
Provence

République
Française

Département des
Bouches du Rhône

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 185 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BOUTHOUX - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Christian BURLE - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriati DJAMBAË - Pierre DJIANE - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCÈL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Patrick BORÉ représenté par Jean-Pierre SERRUS - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Maurice CHAZEAU - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Michel AZOULAI - Henri CAMBESSEDES représenté par Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Jean-Louis CANAL représenté par Gaëlle LENFANT - Gaby CHARROUX représenté par Marc POGGIALE - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Bernard JACQUIER - Auguste COLOMB représenté par Henri PONS - Sandra DALBIN représentée par Didier PARAKIAN - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Philippe DE SAINTDO représenté par Irène MALAUZAT - Jean-Claude DELAGE représenté par Yves MORAINÉ - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Frédéric DOURNAYAN représenté par Marie-Louise LOTA - Claude FILIPPI représenté par Michel BOULAN - Jean-Christophe GROSSI représenté par Jacques BOUDON - Garo HOVSEPIAN représenté par Jean-Claude MONDOLINI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Jean-Claude FERAUD - Nicole JOULIA représentée par François BERNARDINI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Nathalie LAINE représentée par Bernard DESTROST - Albert LAPEYRE représenté par Xavier MERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Muriel PRISCO - Laurence LUCCIONI représentée par Virginie MONNET-CORTI - Bernard MARANDAT représenté par Jeanne MARTI - Bernard MARTY représenté par Gérard POLIZZI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Pascal MONTECOT représenté par Roland GIBERTI - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Christian PELLICANI représenté par Michel ILLAC - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Bernard RAMOND représenté par Olivier FREGEAC - Julien RAVIER représenté par Isabelle SAVON - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Richard MIRON - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Eliane ISIDORE - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAUT - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Jean-Louis BONAN - Frédéric BOUSQUET - Laurent COMAS - Eric DIARD - Hélène GENTE-CEAGLIO - Georges MAURY - Michel MILLE - Patrick PIN - Roland POVINELLI - Eric SCOTTO - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Octobre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 034-2692/17/CM

**■ Modifications d'AP/CP - Budget Principal Métropolitain - Territoire du Pays d'Aix
MET 17/4939/CM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisation déterminées, acquises ou réalisées, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

Celles-ci constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées.

Il convient aujourd'hui de réviser les autorisations de programme existantes compte tenu des modifications de programme.

Les modifications d'autorisation de programme proposées sont les suivantes :

-CPER 2007-2013 – DI799AP

Pour être conforme aux conventions relatives à cette opération il convient d'augmenter cette autorisation de programme de +1 € et de passer ainsi son montant à 16 140 001 €.

-CHIAP – DI817AP

Pour être conforme aux conventions relatives à cette opération, il convient d'augmenter cette autorisation de programme de + 60€ et de passer ainsi son montant à 32 525 600 €.

-LGV PACA – DI644AP

Il convient de revoir à la baisse le montant global de l'autorisation de programme et de lisser les crédits de paiement relatifs à la Ligne nouvelle Provence Côte d'Azur afin de prendre en compte l'avenant n°1 à la convention initiale de financement des études, qui a fait l'objet d'une participation plus importante du Conseil régional. La concertation sur les tracés du projet s'est tenue d'avril 2016 à janvier 2017, donnant lieu à une décision ministérielle en date du 18 avril 2017. L'avenant n°1 à la convention de financement a été approuvé lors du Bureau de la Métropole du 13 juillet 2017.

Le montant de l'autorisation de programme est donc diminué de – 1 048 250 € pour atteindre le montant global de 5 351 750 €.

-ZAC Vergeras à Saint Estève Janson – DI3203AP

Il convient d'augmenter cette autorisation de programme de + 400 000 € suite au versement à la SPLA d'une avance budgétaire pour faire face au montant des travaux. Cette avance sera remboursée en fin d'opération, soit en 2023.

Le montant global de l'AP est ainsi de 1 518 400 €.

-ZAC de la Burlière à Trets – DI334AP

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

L'autorisation de programme de cette opération doit être réévaluée afin de prendre en compte une avance budgétaire de 8 M€ à l'aménageur (SPLA). Cette avance sera remboursée en fin d'opération, soit en 2025.

Cela porte le montant global de l'opération à 10 265 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération N° FAG032-1312/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 approuvant le Budget primitif 2017 du budget principal ;
- La délibération N° HN 040-173/16/CM du 28 avril 2016 du Conseil de la Métropole portant intégration de la situation des Autorisations de Programme et d'Engagement au 31 décembre 2015 dans la gestion de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°FAG057-1337/16/CM du Conseil de Métropole du 15 décembre 2016 portant ouverture, modification et clôture d'autorisation de programme au Budget Primitif Métropolitain Fractionné, Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°FAG041-2297/17/CM du Conseil de Métropole du 13 juillet 2017 portant ouverture, modification et clôture d'autorisation de programme au Budget Supplémentaire Métropolitain Fractionné, Territoire du Pays d'Aix.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique :

Sont approuvées les modifications des autorisations de programme du Territoire du Pays d'Aix et de leurs affectations suivant les éléments ci-dessous :

-CPER 2007-2013 – DI799AP

Montant initial de l'AP : 16 140 000 €

Mouvement : + 1 €

Montant global de l'AP : 16 140 001 €

Déjà Financé : 14 004 001 €

CP 2017 : 236 000 €

CP2018 : 1 900 000 €

-CHIAP – DI817AP

Montant initial de l'AP : 32 525 540 €

Mouvement : + 60 €

Montant global de l'AP : 32 525 600 €

Déjà Financé : 2 212 360 €

CP 2017 : 4 791 000 €

CP2018 : 8 046 650 €

RAF : 17 475 590 €

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

-LGV PACA – DI644AP

Montant initial de l'AP : 6 400 000 €

Mouvement : - 1 048 250 €

Montant global de l'AP : 5 351 750 €

Déjà Financé : 4 300 425 €

CP 2017 : 100 000 €

CP2018 : 75 000 €

RAF : 876 325 €

-ZAC Vergeras à Saint Estève Janson – DI3203AP

Montant initial de l'AP : 1 118 400 €

Mouvement : + 400 000 €

Montant global de l'AP : 1 518 400 €

Déjà Financé : 111 906 €

CP 2017 : 1 086 666 €

CP2018 : 40 000 €

RAF : 279 828 €

-ZAC de la Burlière à Trets – DI334AP

Montant initial de l'AP : 2 265 000 €

Mouvement : + 8 000 000 €

Montant global de l'AP : 10 265 000 €

Déjà Financé : 1 100 000 €

CP 2017 : 2 300 000 €

CP2018 : 2 300 000 €

RAF : 4 565 000 €

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Budget

Jean MONTAGNAC